

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1115

11 mai 2013

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| Altor CAM Holding S.à r.l. ....         | 53513 | HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. ... | 53505 |
| Altor CIB Holding S.à r.l. ....         | 53510 | HSBC Trinkaus Investment Managers SA       |       |
| Angel des Montagnes Amo S.A. ....       | 53517 | .....                                      | 53504 |
| Angel des Montagnes Amo S.A. ....       | 53517 | Hubbell Investments S.à r.l. ....          | 53485 |
| Angel des Montagnes Amo S.A. ....       | 53517 | Icomi Investissement S.A. Holding .....    | 53520 |
| Arge S.A. ....                          | 53518 | Icomi Investissement S.A. Holding .....    | 53519 |
| Aronney .....                           | 53518 | Immobilière Nevada Sàrl .....              | 53519 |
| Art Conseil .....                       | 53518 | In der Laey S.A. ....                      | 53519 |
| Assurmol .....                          | 53518 | INEOS Holdings Luxembourg S.A. ....        | 53499 |
| Beau Soleil Investissement S.A. ....    | 53474 | JTG Holdings S.A. SPF .....                | 53520 |
| Board International Luxembourg S.A. ... | 53499 | Lux - Garage .....                         | 53511 |
| BosaCapital S.à r.l. ....               | 53490 | Özaltin Luxembourg S.A. ....               | 53518 |
| Café Progres Sàrl .....                 | 53520 | Premium Fund .....                         | 53483 |
| Captain Luxco 1 S.A. ....               | 53483 | Siba Sàrl .....                            | 53511 |
| Concors AG, S.e.c.s. ....               | 53485 | Soluca .....                               | 53504 |
| Domanial S.A., SPF .....                | 53505 | SSCP SAR Parent S.à r.l. ....              | 53508 |
| Eurofund Developments S.à r.l. ....     | 53475 | SSCP Security S.à r.l. ....                | 53509 |
| Fridrici consorts S.C.I. ....           | 53514 | Steinfort Energy S.A. ....                 | 53489 |
| Hobuch International Sàrl .....         | 53505 | United Ventures S.A. ....                  | 53519 |
| Holdfin S.A. ....                       | 53504 | Valletta S.A. ....                         | 53507 |
| Hollerich Village .....                 | 53504 | Valtida S.à r.l. ....                      | 53512 |
| Horcus S.A. ....                        | 53504 | Vinci I S.A. ....                          | 53519 |
| Howald S.A. ....                        | 53505 | Warm-up S.A. ....                          | 53506 |

**Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Achadas Worldwide Inc., une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OMC Chambers Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisé avec elle.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la Société anonyme BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.265, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2351 du 16 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 36 du 24 janvier 2007.

II.- Que le capital social de la Société anonyme BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A., pré désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite Société BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.

IV.- Que l'activité de la Société BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la Société anonyme BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 800,- EUR, sont à charge de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1105. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013036769/54.

(130045517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Eurofund Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 175.947.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first of March.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given in Spain on 28 February 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Eurofund Developments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Eurofund Holdings Luxembourg S.a r.l., predesignated and represented as stated above declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-five thousand euros (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Ian Andrew SANDFORD of C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain; and
  - Mr Hermanus R.W. TROSKIE of 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Espagne, le 28 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Eurofund Developments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.



9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

La somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Ian Andrew SANDFORD, C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain.
  - Monsieur Hermanus R.W. TROSKIE, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10227. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036861/432.

(130045584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Premium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013036856/14.

(130045806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Captain Luxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.911.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captain Luxco 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.911, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1730 of July 29, 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3035 of December 15, 2012.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

Amendment of article 15.4 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the 15 March of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.”

Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

*Sole resolution*

The general meeting decides to amend article 15.4 of the articles of association of the Company as follows:

“The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the 15 March of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Captain Luxco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.911, constituée le 13 mai 2011 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1730 du 29 juillet 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné, daté du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3035 du 15 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président nomme comme secrétaire et scrutateur Arlette Siebenaler, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux participants;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification de l'article 15.4 des statuts qui devra se lire comme suit:

«L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le 15 mars de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.»

Divers.

Après examen de l'ordre du jour et après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 15.4 des statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le 15 mars de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.»

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11697. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036788/94.

(130045504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Concors AG, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.405.

In der Veröffentlichung, die am 21. Dezember 2012 unter der Nummer L120221372 hinterlegt wurde, ist ein materieller Fehler unterlaufen.

Anstatt:

"Die neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Concordo S.à r.l., als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.000 (zwölf Millionen) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro).

Nach der am 14. Dezember 2012 beschlossenen Kapitalerhöhung wird das Gesellschaftskapital folgendermaßen gehalten:

(A) Concors AG, als Komplementär (General Partner): 1 (ein) Komplementäranteil, mit einem Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro);

(B) Concordo S.à r.l., als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.098 (zwölf Millionen achtundneunzig) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro); und

(C) Frau Dr. Uta Fredebeil, als Kommanditist 2 (Limited Partner 2): 1 (ein) Anteil, mit einem Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro)."

Soll man lesen:

"Die neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Concordo S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 173127, als Verbriefungsgesellschaft i.S.d. luxemburgischen Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefung, in seiner aktuellen Fassung und handelnd für ihr Compartment N°2, als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.000 (zwölf Millionen) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro).

Nach der am 14. Dezember 2012 beschlossenen Kapitalerhöhung wird das Gesellschaftskapital folgendermaßen gehalten:

(A) Concors AG, als Komplementär (General Partner): 1 (ein) Komplementäranteil, mit einem Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro);

(B) Concordo S.à r.l., handelnd für ihr Compartment N°2, als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.098 (zwölf Millionen achtundneunzig) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro); und

(C) Frau Dr. Uta Fredebeil, als Kommanditist 2 (Limited Partner 2): 1 (ein) Anteil, mit Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro)."

Die anderen Informationen, die in der Veröffentlichung beinhaltet sind, sind korrekt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Concors AG, S.e.c.s.

Unterschrift

Référence de publication: 2013036803/40.

(130045342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of February.

Before MaTtre Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

Hubbell Investments Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Hubbell Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 435 of 18 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.851 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler on 12 December 2012, not yet published in the Memorial.

II.- That the 20,001 (Twenty Thousand One) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (Twenty Thousand One United States Dollars) to USD 20,002 (Twenty Thousand Two United States Dollars) by the issuance of 1 (One) share with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar), subject to the payment of a share premium amounting to USD 199,999 (One Hundred Ninety-Nine Thousand Nine Hundred Ninety-Nine United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar), so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (Twenty Thousand One United States Dollars) to USD 20,002 (Twenty Thousand Two United States Dollars) by the issuance of 1 (One) new share with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) (the "New Share"), subject to payment of a global share premium in an amount of USD 199,999 (One Hundred Ninety-Nine Thousand Nine Hundred Ninety-Nine United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 200,000 (Two Hundred Thousand United States Dollars) (the "Contribution").

#### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and of the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Share.

The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

#### *Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hubbell Investments Limited: 20,002 (Twenty Thousand Two) shares.

The notary acts that all the 20,002 (Twenty Thousand Two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at USD 20,002 (twenty thousand two United-States Dollars) divided into 20,002 (twenty thousand two) shares of USD 1 (One United-States Dollar) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

*A comparu:*

Hubbell Investments Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social sis à Zephir House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 435 du 18 février 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler le 12 décembre 2012, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollars américain) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) par l'émission de 1 (une) part sociale avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains), le tout devant entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'associé unique de la nouvelle parts sociale au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification corrélative de l'articles 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique s'élevant à 200.000 USD (deux cents mille Dollars américains) Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérée par l'Associé Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société de la Société est désormais composé de:

- Hubbell Investments Limited: 20.002 (vingt mille deux) parts sociales.

Le notaire reconnaît que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) divisé en 20.002 (vingt mille deux) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.



Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: EAC/2013/2435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038718/176.

(130047293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Steinfort Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 114.799.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STEINFORT ENERGY S.A., avec siège social à L-8443 Steinfort, 4 Square Patton, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1057 du 31 mai 2006, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 114.799.

L'assemblée est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Monsieur Carlo POLIDORI, faisant également office de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco SCHEFFEN.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

1. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle et modification de l'article 16 des statuts y afférent.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle et modifie en conséquence l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième (3<sup>ème</sup>) vendredi du mois d'avril à 11 heures du matin.»

(Reste inchangé)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9 heures 30.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: HOLTZ; POLIDORI; SCHEFFEN

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2012. Relation EAC/2012/16949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013037834/49.

(130045879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**BosaCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 176.100.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Wincrust Investments Trust, represented by its trustee, Mr. Ioannis Koukos, born on October 16, 1947 in Kato Dikomo, Cyprus, with address at Assias 9, Aglantzia, 2114, Nicosia, Cyprus,

here represented by Ms Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 23, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the trust appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing trust, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), by the law of May 11, 2007 on the private wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (hereafter the "SPF Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The Company's sole purpose, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal, on one hand, of financial instruments within the meaning of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 on financial collateral arrangements and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

In general, the Company may take any measures to monitor and control, and perform any operation or transaction which it considers necessary or expedient for the accomplishment and development of its purpose, in the wider sense, provided that the Company does not interfere in the management of its participations, while remaining within the limits authorized by the SPF Law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "BosaCapital S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. Capital, Shares.**

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and

majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B

Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 14. Liability - Indemnification**

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

### **Chapter IV. Shareholder(s).**

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.**

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

##### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand, five hundred (12,500) shares have been subscribed by The Wincrust Investments Trust, prenamed.

All the shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of twelve thousand, five hundred (12,500) shares representing one hundred percent (100%) of the issued and paid in share capital of Bagavansa Holdings Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered address at

Stavrou, 56, Flat/Office 104, Strovolos, 2035, Nicosia, Cyprus and registered with the Cyprus Registrar of Companies under registration number HE 316568, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from The Wincrust Investments Trust, prenamed, dated January 23, 2013; and
- A declaration from Bagavansa Holdings Limited, prenamed, dated January 23, 2013.

The Wincrust Investments Trust, prenamed, declares that:

\* it is the sole full owner of the shares contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

\* all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Gianluca Nino, born on April 7, 1975, in Policoro, Italy, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- Mr. Hassane Diabate, born on April 4, 1971, in Abidjan, Ivory Coast, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. The duration of the managers' mandate is unlimited.

Determine the address of the Company at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing trust, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing trust and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the trust appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

The Wincrust Investments Trust, représenté par son trustee, M. Ioannis Koukos, né le 16 octobre 1947 à Kato Dikomo, Chypre, ayant son adresse à Assias 9, Aglantzia, 2114, Nicosia, Chypre.

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du trust et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel trust, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social et cela de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «BosaCapital S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires,



ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Chapitre VII. Loi Applicable.**

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par The Win crust Investments Trust, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital social libéré de Bagavansa Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Stavrou, 56, Flat/Office 104, Strovolos, 2035, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro d'enregistrement HE 316568, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de The Win crust Investments Trust, prénommée, en date du 23 janvier 2013; et
- une déclaration de Bagavansa Holdings Limited, prénommée, en date du 23 janvier 2013.

The Win crust Investments Trust, prénommé, a déclaré que:

\* il est l'unique propriétaire des parts sociales contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

\* toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des parts sociales apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

##### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

##### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2)

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Gianluca Nino, né le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- M. Hassane Diabate, né le 4 avril 1971 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

Déterminer l'adresse du siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 mars 2013. Relation: ECH/2013/480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039138/491.

(130048649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Board International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.418.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale du 6 février 2012*

L'Assemblée prend connaissance et accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs Monsieur Jean-Marie LAMBERT et Monsieur Marc MARTEYN.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Pascale PITSY JANSSENS CASTEELS née le 25 juillet 1973, demeurant au 10C, route de Bellebouche, CH-1246 Corsier (Genève).

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

L'Assemblée constate que le nom complet et correct de l'administrateur et administrateur-délégué Madame Mary PITSY est Madame Maria OUDE HENDRIKMAN. L'Assemblée constate également que l'adresse professionnelle de Madame Maria OUDE HENDRIKMAN est 28 b3 (1<sup>er</sup> étage), avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles.

L'Assemblée constate que la dénomination de son Commissaire aux comptes Mazars, société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013039795/20.

(130049534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**INEOS Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.805.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "INEOS Holdings Luxembourg S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157805 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 22 December 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of 24 February 2011 and lastly amended by a notarial deed enacted on 22 November 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 100 on 12 January 2012.

The meeting is presided by Mrs Florence Bardot, residing at 3, avenue des Uttins, 1180 Rolle, Switzerland.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxemborug.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented by virtue of a proxy (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. - As it appears from the attendance list, 100% of the share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the amendments of the articles 1.1, 15.5 and 16 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following provisions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider it to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

Following amendments to the Company's employees' stock-option plan and in order to allow to operate the consequent new leaver process, it is resolved to amend the following articles of the Company's articles of association to read as follows:

- article 1.1 is amended as follows:

\* the definition of Company Loan Notes is amended as follows: "Company Loan Notes has the meaning set out in Article 15.5 or 15.8 as appropriate";

\* the definition of EBT Company Loan Notes is removed;

\* the definition of EBT Loan Notes is removed;

\* the definition of Third Party Loan Notes is added as follows: "Third Party Loan Notes has the meaning set out in Article 75.5;"

- article 15.5 is amended as follows:

" **15.5.** The Equity Instruments which are the subject of any Deemed Transfer Notice shall be offered for sale in accordance with Article 14 as if they were Sale Shares in respect of which a Transfer Notice had been given and treating as the Vendor the person who is deemed to have given the Deemed Transfer Notice save that:

(a) the Sale Price shall be calculated or determined in accordance with Article 15.6 or 15.7, as applicable;

(b) a Deemed Transfer Notice shall be deemed not to contain a Total Transfer Condition and shall be irrevocable;

(c) the Vendor may retain any Sale Shares for which Purchasers are not found;

(d) the Sale Shares shall be sold together with all rights attaching thereto as at the date of the Transfer Event, including the right to any dividend declared or payable on those Equity Instruments after that date;

(e) if the purchaser of some or all of the Sale Shares is an EBT, or another person other than the Company designated by the INEOS AG Group Special Committee (including any other member of the Group), the Sale Price for those Sale Shares may, with the prior consent of the INEOS AG Group Special Committee be paid by:

(i) the issue or transfer to the Vendor of a subordinated loan note or subordinated loan notes of such EBT, or such other party, having a total nominal value equal to the Sale Price for those Sale Shares and otherwise on such terms as to interest, term, priority of repayment and otherwise as the INEOS AG Group Special Committee may determine (Third Party Loan Notes); or

(ii) the issue or transfer to the Vendor of a subordinated loan note or subordinated loan notes of the Company having a total nominal value equal to the Sale Price for those Sale Shares and otherwise on such terms as to interest, term, priority of repayment and otherwise as the INEOS AG Group Special Committee may determine (Company Loan Notes); or

(iii) a cash payment and the issue or transfer to the Vendor of Third Party Loan Notes and/or Company Loan Notes, such that the total of:

(A) the value of the cash payment;

(B) the aggregate nominal value of the Third Party Loan Notes; and

(C) the aggregate nominal value of the Company Loan Notes is equal to the Sale Price for those Sale Shares; and

(iv) if the purchaser of some or all of the Sale Shares is the Company, Articles 14.8 and 15.7 shall apply. "

- article 16 is amended as follows:

" **16. Compulsory purchase suspension.**

16.1 At any time the INEOS AG Group Special Committee has resolved or is entitled to resolve under Article 15.2 (d) that a Transfer Event has occurred in relation to a Member or person who holds 'B' Shares, 'C' Shares, Business Tracker Shares or Executive Group Tracker Shares or a beneficial interest in such Equity Instruments (the Event Holder), it may resolve that some or all of such Equity Instruments shall be subject to a Compulsory Purchase Suspension and upon making such resolution, the Event Holder shall be obliged to enter into an agreement with the Trustee or with any other party (including any member of the Group) (the form of which may be determined from time to time by the INEOS AG Group Special Committee) (an option Agreement) immediately upon receipt from the Company of a form of Option

Agreement, under which it will grant such person a call option (a Call option) to acquire such Equity Instruments at an exercise price, which, at the date of such grant is equal to the Sale Price which would have been payable in relation to such Equity Instruments under Article 15.6 if the Shares had not been the subject of a Compulsory Purchase Suspension and had instead been transferred pursuant to Article 15, and on such terms and conditions as are set out in the Option Agreement. The INEOS AG Group Special Committee may authorise any person (who shall be deemed to be appointed as the attorney of the relevant Event Holder for this purpose) to enter into and/or to perform any obligations under or in respect of the Option Agreement on an Event Holder's behalf.

16.2 In the event that the beneficial interest in any Equity Instrument is transferred pursuant to and in accordance with the terms of an Option Agreement:

(a) thereafter that Equity Instrument shall cease to be subject to a Compulsory Purchase Suspension (to the extent that it was previously so subject); and

(b) in relation to that Equity Instrument, for the purposes of applying the provisions of these Articles thereafter, the event (the Trigger Event) that the INEOS AG Group Special Committee resolved or was entitled to resolve was a Transfer Event under 15.2 (d) will be deemed not to have occurred.

16.3 In the event that a Call Option in respect of any Equity Instrument lapses in accordance with the terms of an Option Agreement:

(a) thereafter that Equity Instrument shall cease to be subject to a Compulsory Purchase Suspension (to the extent that it was previously so subject); and

(b) in relation to that Equity Instrument, for the purposes of applying these Articles thereafter, the Trigger Event will be deemed to have occurred on the date the Compulsory Purchase Suspension ceased to apply to that Equity Instrument except that the date as at which the value of that Equity Instrument shall be determined for the purposes of Article 15.6 shall be the date on which the Trigger Event actually occurred (not the date the Compulsory Purchase Suspension ceased to apply to that Equity Instrument), or such other date as the INEOS AG Group Special Committee at any time shall determine.

16.4 Where an Equity Instrument that has been subject to a Compulsory Purchase Suspension ceases to be subject to a Compulsory Purchase Suspension, the provisions of Article 14 and Articles 15.2 to 15.10 shall apply to that Equity Instrument thereafter in relation to all acts, things and events contemplated by those provisions (including a Trigger Event and including a further resolution by the INEOS AG Group Special Committee in accordance with Article 16.1 that some or all of the Equity Instruments in question shall be subject to a further Compulsory Purchase Suspension) that occur or are deemed to occur on or after the cessation of the Compulsory Purchase Suspension in respect of that Equity Instrument."

There being no further item to be resolved, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about one thousand Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de «INEOS Holdings Luxembourg S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157805 (la «Société») constituée par acte notarié reçu le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 24 février 2011 et dernièrement amendée par acte notarié reçu le 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 12 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Mme Florence Bardot, avec adresse professionnelle au 3, avenue des Uttins, 1180 Rolle, Suisse.

Le président nomme comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire dûment représenté en vertu d'une procuration (l'«Actionnaire Unique») et le nombre d'actions qu'il détient sont reportés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Comme il ressort de la liste de présence, 100% du capital social de la Société est représenté de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Actionnaire Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation des modifications des articles 1.1, 15.5, et 16 des statuts de la Société;
3. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalable à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyée avant cette assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Suite aux modifications apportées au plan de participation des employés de la Société et afin de permettre d'opérer le nouveau processus de départ, il est décidé de modifier les articles suivants des statuts de la Société, afin qu'ils aient la teneur suivante:

- l'article 1.1 est modifié comme suit:

\* la définition d'Obligations de la Société est modifié comme suit: "Obligations de la Société a la signification qui lui est donnée à l'Article 15.5 ou 15.8 selon ce qu'il convient";

\* la définition d'Obligations de la Société EBT est supprimée;

\* la définition d'Obligations EBT est supprimée;

\* la définition d'Obligations des Tiers est ajoutée comme suit: "Obligations des Tiers a la signification qui lui est donnée à l'Article 75.5;"

- l'article 15.5 est modifié comme suit:

**15.5.** Les Instruments de capitaux propres qui font l'objet de tout Avis de cession réputé seront proposés à la vente conformément à l'Article 14 comme s'ils étaient des Actions en vente pour lesquelles un Avis de cession a été donné et considérant comme Vendeur la personne qui est réputée avoir donné l'Avis de cession réputée, à ceci près que:

(a) le Prix de vente sera calculé ou déterminé conformément à l'Article 15.6 ou 15.7, selon le cas;

(b) un Avis de cession réputé sera réputé ne pas contenir de Condition de cession totale et sera irrévocable;

(c) le Vendeur peut conserver toutes Actions en vente pour lesquelles aucun Acheteur n'est trouvé;

(d) les Actions en vente seront vendues avec tous les droits qui y sont attachés à compter de la date de l'Événement de cession, y compris le droit à tout dividende déclaré ou payable sur ces Instruments de capitaux propres à compter de cette date;

(e) si l'acheteur de tout ou partie des Actions en vente est un EBT ou une personne autre que la Société désignée par le Comité spécial du groupe INEOS AG (incluant toute autre personne du Groupe), le Prix de vente pour ces Actions en vente peut, avec l'autorisation préalable du Comité spécial du groupe INEOS AG être payé par:

(i) l'émission ou la cession au Vendeur d'un billet d'emprunt subordonné ou de billets d'emprunt subordonnés dudit EBT, ou de cette autre partie, ayant une valeur nominale égale au Prix de vente pour ces Actions en vente et dans les conditions relatives à l'intérêt, la durée, la priorité de remboursement et de telle autre manière que le Comité spécial du groupe INEOS AG peut fixer (Obligations des Tiers); ou

(ii) l'émission ou la cession au Vendeur d'une obligation pour le financement d'acquisitions subordonnées ou d'obligations pour le financement d'acquisitions subordonnées de la Société ayant une valeur nominale égale au Prix de vente pour ces Actions en vente et dans les conditions relatives à l'intérêt, la durée la priorité de remboursement et autres que le Comité spécial du groupe INEOS AG peut fixer (Obligations de la Société); ou

(iii) un versement au comptant et l'émission ou la cession au Vendeur d'Obligations des Tiers et/ou d'Obligations de la Société, tel que le total de:

(A) la valeur du versement au comptant;

(B) la valeur nominale globale des Obligations des Tiers; et

(C) la valeur nominale globale des Obligations de la Société est égale au Prix de vente pour ces Actions en vente; et

(iv) si l'acheteur de tout ou partie des Actions en vente est la Société, les Articles 14.8 et 15.7 s'appliqueront.

- l'article 16 est modifié comme suit:

#### **16. Suspension d'achat obligatoire.**

16.1 À tout moment, lorsque le Comité spécial du groupe INEOS AG a décidé ou est en droit de décider, au titre de l'Article 15.2(d), qu'un Événement de cession est survenu en relation avec un Membre ou une personne qui détient des Actions «B», des Actions «C», des Business Tracker Shares ou des Executive Group Tracker Shares ou un intérêt effectif dans lesdits Instruments de capitaux propres (le Porteur d'événement), il peut décider que tout ou partie desdits Instruments de capitaux propres feront l'objet d'une Suspension d'Achat obligatoire et lors de l'adoption d'une telle résolution, le Porteur d'événement sera tenu de conclure un accord avec le Trustee ou avec toute autre partie (incluant tout membre du Groupe) (la forme peut être déterminée, de temps à autre, par le Comité spécial du groupe INEOS AG) (une Convention d'option) dès la réception par la Société d'un formulaire de Convention d'option, au titre duquel une option d'achat sera accordée à cette personne (une Option d'achat) pour acquérir lesdits Instruments de capitaux propres à un prix d'exercice qui, à la date dudit octroi, est égal au Prix de vente qui aurait alors été payable dans le cadre desdits Instruments de capitaux propres au titre de l'Article 15.6 si les Actions n'avaient pas été soumises à une Suspension d'Achat obligatoire et avaient, au contraire, été cédées conformément à l'Article 15 et aux termes et conditions tels qu'énoncés dans la Convention d'option. Le Comité spécial du groupe INEOS AG peut autoriser toute personne (qui sera réputée comme nommée en tant que mandataire du Porteur d'événement concerné à cet effet) à conclure et/ou à s'acquitter de toutes obligations au titre de ou dans le cadre de la Convention d'option pour le compte du Porteur d'événement.

16.2 Dans le cas où l'intérêt effectif dans tout Instrument de capitaux propres est cédé conformément aux termes et conditions d'une Convention d'option:

(a) ensuite, cet Instrument de capitaux propres cessera d'être soumis à une Suspension d'Achat obligatoire (dans la mesure où il y était préalablement soumis); et

(b) dans le cadre de cet Instrument de capitaux propres, aux fins de l'application ultérieure des dispositions des présents Statuts, l'événement (l'Événement déclencheur) que le Comité spécial du groupe INEOS AG a décidé de qualifier de ou était en droit de qualifier d'Événement de cession au titre de l'Article 15.2(d) sera considéré comme n'étant pas intervenu.

16.3 Dans le cas où une Option d'achat relative à tout Instrument de capitaux propres expire conformément aux termes et conditions d'une Convention d'option:

(a) ensuite, cet Instrument de capitaux propres cessera d'être soumis à une Suspension d'Achat obligatoire (dans la mesure où il y était préalablement soumis); et

(b) relativement à cet Instrument de capitaux propres, aux fins de l'application ultérieure des présents Statuts, l'Événement déclencheur sera réputé comme intervenu à la date à laquelle la Suspension d'Achat obligatoire a cessé de s'appliquer à cet Instrument de capitaux propres, à ceci près que la date à laquelle la valeur de cet Instrument de capitaux propres sera déterminée aux fins de l'Article 15.6 sera la date à laquelle l'Événement déclencheur est réellement intervenu (et non la date à laquelle la Suspension d'Achat obligatoire a cessé de s'appliquer audit Instrument de capitaux propres) ou toute autre date que le Comité spécial du groupe INEOS AG déterminera à tout moment.

16.4 Lorsqu'un Instrument de capitaux propres qui a été soumis à une Suspension d'Achat obligatoire cesse d'être soumis à une Suspension d'Achat obligatoire, les dispositions de l'Article 14 et des Articles 15.2 à 15.10 s'appliquera à cet Instrument de capitaux propres par la suite dans le cadre de toutes les mesures, éléments et événements envisagés par les présentes dispositions (y compris un Événement déclencheur et y compris une autre résolution émanant du Comité spécial du groupe INEOS AG conformément à l'Article 16.1 stipulant que tout ou partie des Instruments de capitaux propres concernés seront soumis à une autre Suspension d'Achat obligatoire) qui interviennent ou sont considérés comme intervenant lors ou à l'issue de la cessation de Suspension d'Achat obligatoire relativement à cet Instrument de capitaux propres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. BARDOT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12013. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013037608/250.

(130045990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Holdfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041173/10.

(130051122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Hollerich Village, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Soluca).**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 29.705.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013041174/11.

(130050996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Horcus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.861.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041175/10.

(130051064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

*Auszug aus dem Protokoll der Jährlichen Generalversammlung vom 20. März 2013*

*4. Beschluss*

Die Versammlung beruft erneut in den Aufsichtsrat:

Gräfin von Schmettow, Geschäftsadresse: Königsallee 21/23, D-40212 Düsseldorf,

Frau Dr. Christiane Lindenschmidt, Geschäftsadresse: Königsallee 21/23, D-40212 Düsseldorf,

Herrn Paul Hagen, Geschäftsadresse: Königsallee 21/23, D-40212 Düsseldorf,

Herrn Dr. Olaf Huth, Geschäftsadresse: Königsallee 21/23, D-40212 Düsseldorf,

Herrn Nigel Fielding, Geschäftsadresse: 16, Boulevard d'Avranches, L-2014 Luxembourg,

Johan Bernard Alexander Kroon, Geschäftsadresse: rue Alfred-Vincent 5, 1211 Genf, Schweiz

Arjun Kumar Bambawale, Geschäftsadresse: 8 Canada Square, Canary Wharf, London E145HQ, United Kingdom

Die Dauer der Mandate des Aufsichtsrates endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die satzungsgemäß am dritten Mittwoch im März 2014 stattfinden wird.



## 7. Beschluss

Zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2013 bestellt die Versammlung die KPMG Luxembourg S.à.r.l.

Luxemburg, den 20. März 2013.

*Vorsitzende des Vorstandes*

Référence de publication: 2013041179/23.

(130050638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Howald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.386.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013041176/11.

(130051001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.990.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2011, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 28 Novembre 2012 sous la référence: L120204989

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041177/13.

(130051173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Hobuch International Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5832 Fentange, 25, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 136.874.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041172/10.

(130050393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mars 2013 à 16.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

- L'Assemblée prend note de la nomination de PACBO Europe Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, en tant qu'administrateur en date du 15 janvier 2013, et décide de ratifier cette nomination.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme  
J. WINANDY / K. LOZIE  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013042200/20.

(130051076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Warm-up S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.354.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «„A„,S.A.» (ci-après «la Société»), avec siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 175354, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien BURINI, administrateur de société, demeurant à Amnéville (France), qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Constat de libération totale du capital social.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, toutes entièrement libérées.»

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée entérine les résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue sous seing privé et ayant porté constat de libération de la somme de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) par les actionnaires, de sorte que le capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille euros) est désormais entièrement libéré, preuve en ayant été donné au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Seconde résolution*

Subséquentement, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, toutes entièrement libérées.»

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Sébastien BURINI, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037282/54.

(130045814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Valletta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "VALLETTA S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 127 du 19 janvier 2006, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 12 décembre 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 838 du 26 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.017,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30 boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC, établie et ayant son siège à 2120 Carey Avenue, 82001 Cheyenne (WY)-USA, inscrite au registre du commerce du Wyoming sous le numéro 2004-00478085, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 535,-EUR (cinq cent trente-cinq Euros).

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MURARY, BARTHELEMY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: LAC/2013/11522. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037259/65.

(130045563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**SSCP SAR Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.518.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SSCP SAR Holdings S.C.A. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de SSCP SAR Parent S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167.518, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1070 du 26 avril 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1820 du 19 juillet 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg - Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **5.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niedernaven (Grand Duchy of Luxembourg).”

**Version française:**

« **5.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/305. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037203/43.

(130045456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**SSCP Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.932.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP Security S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.932, constituée suivant acte notarié en date du 27 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 858 du 8 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 24 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, Rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Manager or the Board of Managers (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

**Version française:**

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.55 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/304. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037199/64.

(130045412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.367.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Altor CAM Holding Limited (ci-après l' «Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Altor CAM Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.367, constituée suivant acte notarié en date du 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 9 avril 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du 130 17 janvier 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/308. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037350/44.

(130046064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Siba Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lux - Garage).**

Siège social: L-3672 Kayl, 48, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 14.712.

L'an deux mille treize, le onze février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1- Monsieur Richard BARBEL, demeurant 64 rue de la Fontaine L-Tétange,

2- Monsieur Romain SIMON, 48 rue de Tétange L-Kayl.

Ici représentés par Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche (F-), suivant procurations données le 4 janvier 2013, à Esch-sur-Alzette, Lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR, resteront ci-annexées. Lesquels comparants ont exposé au notaire: -que la société à responsabilité limitée LUX-GARAGE a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38, page 1810, en 1977;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 14712

- qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros et soixante-huit centimes (12.394,68.- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros soixante dix-huit centimes (24,78.- €) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «LUX-GARAGE» avec siège social à L-3672 Kayl, 70b rue de Tétange.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts,
- Transfert du siège social,
- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts,
- Augmentation du capital social,
- Divers.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société et modifie l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SIBA SARL».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 48, rue de Tétange, L-3672 Kayl.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion de son propre immeuble.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société, à concurrence de cent cinq euros et trente deux cents (105,32 EUR), qu'elle verse en espèce à l'instant même, ce que le notaire, soussigné, atteste expressément. L'augmentation de capital se fait sans émission de parts nouvelles.

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des parts et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros chacune, entièrement souscrits et libérés.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les changements statutaires ci-avant détaillés ont un effet rétroactif au premier janvier 2013, sous réserve des publications légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; BOULKAIBET.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2013. Relation EAC/2013/1989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 février 2013.

A. Holtz.

Référence de publication: 2013037014/67.

(130045436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

#### **Valtida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 62.060.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Giovanni ROBERTO, installateur, né à Turi/Bari, Italie, le 28 avril 1956 (Matricule 1956 0428 319), et,
- 2.- Madame Nadia CASTELLANI, femme au foyer, née à Esch/Alzette, le 22 octobre 1961 (Matricule 1961 1022 185), demeurant ensemble à L-4251 Esch/Alzette, 34, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée VALTIDA S.à r.l. avec siège social à L-4251 Esch/Alzette, 34, rue du Moulin, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62.060;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C no 165 du en date du 19 mars 1998, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C no 226 en date du 9 février 2002;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2000;

que les prédits associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société;

qu'il n'existent plus de dettes à charge de la société et que les associés s'engagent à régler tout passif éventuel;



que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;  
 que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé des associés préqualifiés.

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge des époux ROBERTO-CASTELLANI.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Roberto, Castellani, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC / 2013 / 3572. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037260/41.

(130045389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Altor CAM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.514.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Altor CAM Holding Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Altor CAM Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.514, constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 9 février 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2301 du 15 septembre 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel en date du 18 février 2013.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/307. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037348/44.

(130046047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

### **Fridrici consorts S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 5.039.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1) Monsieur Jean François FRIDRICI, retraité, né à Metz (France), le 24 octobre 1940 (numéro d'identité 1940 1024 010), demeurant au 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Madame Monique Mathilde MULLER, retraitée, née à Tourriers (France), le 21 février 1940 (numéro d'identité 1940 0221 041), épouse de Monsieur Jean François FRIDRICI, demeurant avec lui au 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 3) Monsieur Adolphe Gilles FRIDRICI, employé de l'Etat auprès du Ministère de l'Education, né à Sarralbe (France), le 5 août 1959 (numéro d'identité 1959 0805 214), demeurant au 266, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette;
- 4) Monsieur Francis Alexandre FRIDRICI, employé d'Etat auprès de la CSSF, né à Sarralbe (France), le 4 juillet 1966 (numéro d'identité 1966 0704 070), demeurant au 266, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette, et
- 5) Monsieur Claude FRIDRICI, fonctionnaire d'Etat auprès de la CSSF, né à Forbach (France), le 23 septembre 1974 (numéro d'identité 1974 0923 016), demeurant au 3, rue des Roses, L-5775 Weiler-la-Tour.

Lesquels comparants ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: «Fridrici consorts S.C.I.», société civile immobilière (numéro d'identité 2013 7000 548).

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé au 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée de dix (10) ans prenant cours ce jour. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (242.880,- EUR) qui sera représenté par mille douze (1.012) parts d'intérêt d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix fixé par expertise.

L'expert sera nommé unanimement par les associés ou à défaut d'entente des parties selon les règles définies à l'article quatorze.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par Adolphe Gilles FRIDRICI, employé de l'Etat auprès du Ministère de l'Education, né à Sarralbe (France), le 5 août 1959 (numéro d'identité 1959 0805 214), demeurant au 266, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette, en sa qualité de seul et unique gérant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire pourront être partagés entre les associés sur décision de ceux-ci. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 11.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Pour les modifications des statuts, les décisions collectives seront prises à l'unanimité des associés.

**Art. 12.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

**Art. 13.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés conformément à l'article onze (11), alinéa premier, par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 14.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la quinzaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

#### *Souscription et libération*

Les mille douze (1.012) parts d'intérêt d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240.- EUR) chacune ont été souscrites et ont été libérées entièrement par les associés susnommés comme suit:

a) mille (1.000) parts d'intérêt ont été souscrites par:

- Monsieur Jean François FRIDRICI, prénommé, à raison de cinq cents (500) parts d'intérêt et

- Madame Monique Mathilde MULLER, prénommée, à raison de cinq cents (500) parts d'intérêt et ont été intégralement libérées par:

un apport en nature à la société de l'usufruit pour une durée de dix ans (10) à compter de ce jour d'une maison avec place et toutes appartenances et dépendances sise à L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg

numéro 161/3887, lieu-dit «Côte d'Eich», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 05 ares 50 centiares.

#### *Titre de propriété*

Les époux Jean FRIDRICI - Monique MULLER ont acquis la prédite maison aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 janvier 1998, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg le 10 février 1998, sous le volume 1533 et numéro 145.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué d'un commun accord l'immeuble ci-avant apporté en pleine propriété à la somme d'UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000.- EUR) faisant pour l'usufruit apporté aux termes des présentes pour une durée de dix (10) ans, la somme de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000.- EUR).

#### *Conditions de l'apport immobilier:*

L'entrée en jouissance de l'usufruit est fixée à ce jour.

L'impôt foncier restera à charge des nus-proprétaires.

L'usufruit apporté s'exercera sur l'immeuble dans l'état dans lequel ce dernier se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour la contenance exacte de l'immeuble ni pour les autres indications cadastrales.

Les associés et époux FRIDRICI-MULLER ont expressément déclaré que l'immeuble dont l'usufruit est présentement apporté à la société civile n'est grevé d'aucune inscription hypothécaire.

#### *Règlement - Taxe de la ville de Luxembourg*

L'acquéreur reconnaît que le notaire instrumentant lui a donné connaissance et expliqué la portée des dispositions du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg, prises par le Conseil Communal lors de la séance du 18 mars 1988 et notamment de l'article 9 libellé comme suit:

«Les exonérations et remboursements prévus aux articles 2,3,4 et 5 restent acquis au bénéficiaire sauf changement d'affectation de l'immeuble dans un délai de 10 (dix) ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la décision de classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'Administration des Contributions.

Dans ce cas, il incombe à la personne redevable des droits d'enregistrement de signaler le changement d'affectation à l'Administration Communale dans les 6 (six) mois par une lettre recommandée et de payer la taxe prévue à l'article premier sur première demande.

Faute par elle de faire cette déclaration dans le délai imparti, elle sera passible d'un droit porté au double de la taxe initiale.»

A ce sujet, tous les associés déclarent que le prédit immeuble apporté sera uniquement affecté à des fins d'habitation.

b) douze (12) parts d'intérêt ont été souscrites par les trois (3) autres associés à parts égales, moyennant un apport en numéraire, comme suit:

- Monsieur Adolphe Gilles FRIDRICI, prénommé,

à raison de quatre (4) parts d'intérêt, d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240.- EUR) chacune, soit un apport en numéraire de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960.- EUR);

- Monsieur Francis Alexandre FRIDRICI, prénommé,

à raison de quatre (4) parts d'intérêt, d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240.- EUR) chacune, soit un apport en numéraire de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960.- EUR), et

- Monsieur Claude FRIDRICI, prénommé,

à raison de quatre (4) parts d'intérêt, d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240.- EUR) chacune, soit un apport en numéraire de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960.- EUR).

Les apports en numéraire d'un montant total de DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2.880.- EUR) se trouvent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quatre mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, après certification de l'état civil susindiqué des parties par le notaire, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953 comme suit:

- pour Monsieur Jean FRIDRICI sur base de sa carte d'identité française numéro 0411LUX00135,
- pour Madame Monique MULLER sur base de sa carte d'identité française numéro 0410LUX00368,
- pour Monsieur Gilles FRIDRICI sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 716033696785,
- pour Monsieur François FRIDRICI sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 716034952937,
- pour Monsieur Claude FRIDRICI sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 736040374801.

Signé: J. FRIDRICI, M. MULLER, G. FRIDRICI, F. FRIDRICI, C. FRIDRICI, J.-J. WAGNER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3599. Reçu mille quatre cent quarante euros: 240.000,00 € à 0,50 % = 1.200,00 € + 2/10 = 240,00 € = 1.440,00 €. Surtaxe communale: 720,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2013036897/172.

(130045696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

---

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040908/10.

(130051158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

---

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040907/10.

(130051157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

---

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040906/10.

(130051156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Arge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 28.959.

—  
**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 26 mars 2013 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Alain LEFEBVRE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé comme nouvel administrateur:

- Madame Michelle DELFOSSE, 12 rue des Champs, L-7435 Tuntange, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2013.

L'assemblée générale du 26 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Michel DELLOYE, Administrateur-Délégué, 6, avenue des Cytises, B-1180 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Gérard ESKENAZI, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 7, rue Maurice Ravel, F-92210 Saint-Cloud, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2013.

L'assemblée générale du 26 mars 2013 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises agréé.

- DELOITTE AUDIT, société à responsabilité limitée, cabinet de révision agréé, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2013.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour ARGE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013040914/24.

(130050655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Aronney, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 80.798.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040916/9.

(130050288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Assurmol, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 6, rue Metzler.  
R.C.S. Luxembourg B 144.304.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040930/9.

(130051101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Art Conseil, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 143.535.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040880/9.

(130050797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Özaltin Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 125.789.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041542/9.

(130050521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**United Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 25.468.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041511/9.

(130050905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Vinci I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.781.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041525/9.

(130050753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Immobilière Nevada Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.961.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041201/10.

(130051017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**In der Laey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 137.914.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013041205/11.

(130051000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Icomi Investissement S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.406.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTISSEMENT S.A. HOLDING

Société Anonyme

Référence de publication: 2013041198/11.

(130050572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Icomi Investissement S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.406.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTISSEMENT S.A. HOLDING

Société Anonyme

Référence de publication: 2013041197/11.

(130050569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**JTG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013041226/11.

(130051060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Café Progres Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4602 Nieder Korn, 221, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.911.

**EXTRAIT:**

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire et cession, reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 13 mars 2013, enregistré à Esch/Alzette, le 18 mars 2013, EAC / 2013 / 3641:

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager celle-ci valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle:

Madame Marília DIAS MOREIRA GOMES, salariée, née à Sobrado, Portugal, le 9 septembre 1962 (Matricule 1962 0909 745), demeurant à L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur.

Ensuite Monsieur Luciano ABATE déclare céder et transporter les cent (100) parts sociales qu'il détient dans la société CAFE PROGRES S.à r.l. à Madame Marília DIAS MOREIRA GOMES, tous deux préqualifiés, pour et moyennant le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS euro ( € 12.500.-), somme que le cédant déclare avoir reçu par le cessionnaire à l'instant même, dont bonne et valable quittance.

La société à responsabilité limitée CAFE PROGRES S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve réuni en totalité entre les mains de Madame Marília DIAS MOREIRA GOMES. préqualifiée.

Differdange, le 28 mars 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Robert SCHUMAN

*Le notaire*

Référence de publication: 2013041015/27.

(130051067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---